

**L'an deux mille dix-sept et le quatorze Septembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 05 Septembre**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : GUERIN Hervé ,

Secrétaire de séance : Mme Virginie LE PROVOST

Après lecture donnée par Christian PERAUDEAU , le compte rendu de la dernière réunion en date du 08 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

001- TRAVAUX ACCESSIBILITE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a conformément à la dernière réunion contacté Mme KLINGEBIEIL, pour poursuivre la démarche.

La première étape va consister à déposer les dossiers de demande d'autorisation de travaux, un bureau de contrôle devra être retenu pour valider le dossier.

-002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que toutes les communes du territoire de la communauté n'ont pas fixé de Taxe d'Aménagement notamment les communes de l'ancienne communauté du Bazadais qui n'étaient pas en Plan Local d'Urbanisme. Il convient de permettre à la Communauté de répondre à ses obligations légales en la matière. Il rappelle que sur Sendets la taxe est de 3 % : 2 vont à la commune et 1 à la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal exprime le souhait de conserver en l'état.

Monsieur Le Maire présente la délibération :

Vu l'article L. 331-2 4° du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bazadais n°DE-29012015-01, en date du 29 janvier 2015, prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de ses 31 communes membres ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public intercommunal (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal : **DONNE** son accord à la Communauté de communes du Bazadais, compétente en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune de SENDETS.

VOIRIE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la Commission voirie ; les gros travaux ont été attribués à l'Entreprise COLAS, Agence de LANGON pour un montant proche de 197 000 € H.T. La commune est concernée pour la Voie Communale n° 6 dite de « Rippes » à « Larroque » qui sera traitée sur deux parties dont l'une sur SENDETS et l'autre dans GAJAC.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion du Conseil Communautaire est prévue le 28 Septembre prochain.

-003-LES SYNDICATS :

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion en date du 28 Juin dernier.

Il a été arrêté un nouveau règlement pour le Centre de recyclage . Une limitation des passages pour les déchets verts a été fixée à 20 pour 6 mois par abonné. Dans le but de réduire ces apports de déchets verts il a été à nouveau évoqué l'achat des Broyeurs à végétaux par les collectivités locales qui peuvent bénéficier de 70 % de subvention par l'Agence de l'Eau.

Le centre de tri, qui est un projet départemental va se mettre en place, 600 000 habitants de concernés pour 35 000 tonnes.

SDEEG :

Jean-François LACAMPAGNE communique le compte rendu de la dernière réunion du 29 Juin dernier.

A l'ordre du jour ont été traités : la convention avec ENEDIS, Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016.

SYNDICAT DES EAUX :

Jean-François LACAMPAGNE expose qu'il s'est rendu à une réunion en date du 11 Juillet qui ne s'est pas tenue faute de quorum, André LE MOIGNE empêché lui avait remis un pouvoir. André LE MOIGNE donne le compte rendu des réunions et des commissions auxquelles il a assisté.

Diagnostic Réseau :

Le comité de pilotage pour le diagnostic sur le réseau s'est réuni. Le travail est sur la 2^{ème} phase, des capteurs ont été posés sur tout le réseau qui compte : 253 Abonnés, 34 kilomètres de canalisations et une densité de 7.4 habitants au km². Les pics de consommation sont entre 6 Heures 30 et 11 Heures 30, la distribution est de 75 m³ par jour avec 26 m³ non facturés.

Réunion Syndicat des Eaux :

La réunion du 19 Juillet a été organisée car celle du 11 Juillet n'avait pas obtenu le quorum ; André LE MOIGNE y assistait avec un pouvoir de Jean-François LACAMPAGNE. Les rapports d'activités de 2016 présentés pour l'ensemble des services ont été approuvés. Le contrat de SUEZ a été validé jusqu'en 2028.

Au niveau Eau Potable , les tarifs de la redevance pour 2017 sont de 77.50 € pour la part du Syndicat et 40.88 € pour SUEZ .

Pour le service SPANC, les tarifs sont les suivants

Part collectivité :

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées :

Conception : 65.00 €

Exécution : 110.00 €

Part délégataire :

Contrôle lors des ventes : 102.03 €

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées :

Conception : 58.54 €

Exécution : 100.13 €

Contrôle visite bonne exécution : 65.58 €

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du SIVOS en date du 13 Juillet 2017.

L'effectif prévu est de 127 élèves ; les effectifs précédents étaient de 145 en 2016 et de 160 en 2015. Le comité syndical souhaiterait connaître les raisons de cette diminution régulière. Les rythmes scolaires restent inchangés. Un seul circuit de transport est suffisant. Au niveau de la restauration, une consultation sera lancée en Janvier ; la cantinière restera en poste. Les travaux de réhabilitation sont revus à la baisse et évalués à 120 000 €, dans un premier temps le local social sera réalisé pour un montant de 96 000 €. Les impayés de la cantine se montent à 9 500 €.

A la fin du compte rendu Christian PERAUDEAU, intervient pour témoigner que lors d'une réunion du PLUI à LANGON, trois de ses voisines élues parlaient de la baisse des effectifs du SIVOS de GRIGNOLS et incrimaient les communes de SENDETS et de COURS LES BAINS car les enfants de ces communes n'allaient pas tous sur GRIGNOLS et une d'elles a ajouté « et comme par hasard c'est le même secrétaire de Mairie ».

L'ensemble du Conseil Municipal s'insurge sur ces propos qui sont infondés et très malvenus par rapport à l'agent communal, car c'est le choix des familles laissées libres et non du secrétaire de Mairie. Certains parents choisissent l'enseignement privé et des communes reçoivent les enfants sans participation financière pour maintenir des classes. Le conseil demande que cette intervention soit notée sur le procès-verbal de séance.

ECOLE d'AILLAS :

Virginie LE PROVOST donne le compte rendu de la réunion provoquée pour examiner la possibilité de repasser aux 4 jours d'école.

Cette Réunion a été organisée par la Mairie dans l'urgence, le Mercredi 10 Juillet, pour répondre aux délais imposés par le rectorat. Après discussion et malgré le fait que cela peut poser des problèmes de garde des enfants le mercredi pour certaines familles, il a été décidé de repasser à quatre jours dès la rentrée de septembre 2017.

-004- DECISIONS BUDGETAIRES :

INDEMNITES DES ELUS :

Suite à la dernière réunion au cours de laquelle il avait été évoqué le montant de l'indemnité des adjoints et suite au changement de l'indice de référence servant de base au calcul des indemnités des élus.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'appliquer les nouvelles dispositions relatives aux indemnités des élus par rapport au décret 2017-85 du 26 Janvier 2017 qui modifie l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; indice servant de référence au calcul des indemnités des élus.

En application des Articles L2123-20 ; L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il convient de délibérer sur le montant des indemnités allouées aux élus à compter de l'exercice 2017. Suite à la dernière réunion, le montant des indemnités des adjoints est également débattu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les indemnités des élus à compter de l'exercice 2017 comme suit :

- Maire : 17.00 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- 1^{er}, 2^{ème} Adjoints :
 - Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2017 : 5.10 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
 - A compter du 1^{er} Juillet 2017 : 6.60 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

MODIFICATION DU BUDGET n° 1.2017 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir une demande d'aide de l'Association Carrefour des Communes pour être solidaire des communes françaises des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les caraïbes qui viennent de subir l'ouragan Irma et que les responsables de l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole de Grignols sollicitent une subvention de la commune pour leur action auprès des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de :

- De modifier le Budget 2017 comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

- Cpte 6574 Subvention fonctionnement organismes droit privé : - 100.00 €
- Cpte 6748 Autres Subventions exceptionnelles : + 100.00
- De verser une subvention exceptionnelle imputée au compte 6748 au Carrefour des Communes de 100.00 € pour les communes des îles de Saint-Martin et Saint Barthélemy dès que les éléments comptables nécessaires seront fournis
- De verser une subvention de fonctionnement imputée au compte 6574 à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Grignols de 30.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Convention avec la SAFER :

La Loi d'Orientation Agricole fait obligation aux SAFER de transmettre tous les trimestres les Déclarations d'Intention d'Aliéner les biens situés sur le territoire de la commune. Après des échanges la SAFER, propose une convention qui permet aux communes de connaître le marché du foncier sous un délai qui ne peut dépasser une semaine , le coût pour la commune est de 240 € par an . Le Maire expose les intérêts de cette rapidité surtout que beaucoup de mutations sont opérées sur la commune ; à titre d'information il annonce que nous sommes à 17 certificats d'urbanisme de renseignements délivrés en 2017. Le Conseil Municipal est favorable pour autoriser le Maire à signer cette convention et toutes les pièces liées à cette décision.

Travaux toiture Logement :

Le Maire informe le Conseil que Christian PERAUDEAU est intervenu, bénévolement, pour réparer les tuiles des bordures de l'auvent de la salle communale qui étaient tombées ou s'étaient déplacées.

Christian PERAUDEAU parle de la toiture du logement de l'école qui nécessite la visite d'un charpentier pour la contrôler, une entreprise sera contactée.

Défibrillateur :

Suite à la réception de plusieurs offres en mairie et devant l'intérêt général de l'équipement, le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'un défibrillateur. Des renseignements seront pris par rapport aux conditions techniques de cette installation, de son coût et de sa maintenance.

Boîte à livres :

Sophie MARQUET expose qu'elle a pensé à l'installation d'une boîte à livres dans le bourg, elle donne plusieurs exemples d'implantation sur d'autres localités qui fonctionnent bien. Le Conseil est favorable pour cette initiative, le lieu d'implantation évoqué est le porche de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.